

1^{er} MAI 2020 : Journée internationale de lutte pour les droits des travailleu.ses.rs

Pour un monde libéré de l'exploitation capitaliste et du coronavirus

Toutes et tous le poing levé, portons le chiffon rouge de la liberté



Le 1^{er} mai est et restera un jour chômé, et de lutte !

Si la pandémie nous oblige, avant toutes choses, à penser à notre protection et à celle de tous les travailleu.ses.rs, pour éviter d'être sacrifiés sur l'autel du profit, nous ne devons pas rester l'arme aux pieds, et à compter nos morts dont le nombre, en France et dans le monde, atteint des proportions horribles. C'est donc dans ce contexte de crise sanitaire mortifère que nous serons mobilisés, le 1^{er} mai prochain, tout en restant confinés, à faire vivre cette journée internationale de lutte des travailleu.ses.rs. Notre première exigence à porter dans les entreprises, établissements et services, est que cette journée doit rester un jour chômé. Le 1^{er} mai, contrairement au discours malintentionné des capitalistes, n'est en rien la fête du travail (instaurée en France, il est bon de le rappeler, par le Maréchal fasciste Pétain pendant la seconde guerre mondiale).

Pour les huit heures ! en 1919

L'idée d'organiser une grande manifestation internationale à date fixe est formulée pour la première fois au congrès de l'Internationale socialiste, organisé à Paris en juillet 1889. Décidés à réduire la journée de travail à huit heures, les délégués retiennent le 1^{er} mai

choisie par les syndicats américains en 1867, puis en 1886, pour imposer un objectif similaire. Cette dernière journée était restée tristement célèbre. Le lendemain de la mort de trois grévistes de McCormick Harvester à Chicago le 3 mai 1886, une explosion frappa la police. Quatre anarcho-syndicalistes furent pendus, avant d'être réhabilités en 1893. En France, la répression sanglante des manifestations endeuille également cette date. En 1891, à Fourmies (Nord), l'armée tire sur les grévistes : neuf morts, 35 blessés. Ces massacres ont contribué à enraciner le 1^{er} mai dans la culture ouvrière.

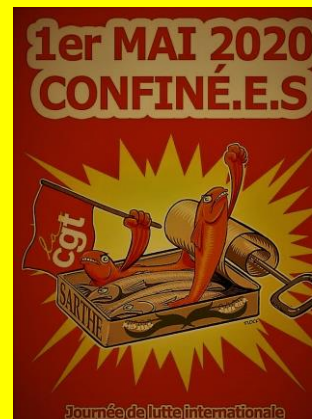
À partir de 1905, la jeune CGT s'applique à en faire une expérience de la « grève générale », qui doit assurer l'émancipation des travailleurs. Le 1^{er} mai 1906 doit ainsi permettre d'imposer une loi sur les huit heures, mais malgré une mobilisation importante, il fallut attendre 1919 pour l'obtenir.



Grande mobilisation dans tout le Loiret, à partir de 12H00 :

On accroche à sa fenêtre, et à son cœur, un morceau de chiffon rouge et, toutes et tous, à l'UNISSON, on entonne l'Internationale, le chant des TRAVAILLEU.SES.RS

Nos revendications et nos droits ne resteront pas confinés !



1. Garantir les droits et la protection des salariés – droit de retrait – Paiement du chômage partiel à 100%.

2. Classer les salariés malades du COVID-19 en maladie professionnelle.

3. Définir les activités économiques essentielles dans le contexte de la crise sanitaire actuelle / fermer les entreprises ne contribuant pas aux besoins vitaux.

4. Abroger les ordonnances de déréglementation du temps de travail (les 60 h par semaine; la confiscation du choix de dates de congés et RTT).

5. Rendre disponible la fourniture de masques et de gants pour les salariés en 1^{ère} ligne, récupérés par l'arrêt des activités de productions non essentielles.

6. Relancer, relocaliser et/ou reprendre les activités de production des protections sanitaires nécessaires (LUXFER bouteilles d'oxygène ; Chapelle Darblay – masques, ...).

7. Déclarer l'état de catastrophe sanitaire afin de mettre à contribution les assurances dans les indemnisations indispensables, notamment la prise en charge du chômage partiel à 100%.

8. Elaborer un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels de la population et de répondre à la crise sanitaire et écologique.

9. Réduction du temps de travail à 32H par semaine et mise en place du nouveau statut du travail salarié.

10. Abroger les lois anti travail et le retrait du projet de loi de casse de notre système de retraite.

11. Imposer la suppression des dividendes aux actionnaires.

12. Garantir le contrôle des aides publiques aux entreprises (notamment PME et celles de l'ESS).

13. Interdire tous les licenciements.

14. Prendre des mesures de protection immédiate pour les personnes au chômage et en travail précaire, les intérimaires, saisonniers et les travailleurs des plateformes numériques.

15. Elaborer une autorisation spécifique et nationale afin de permettre à tous les élus et mandatés syndicaux de circuler librement et d'intervenir dans l'entreprise.

16. Augmenter immédiatement le SMIC à 1800 euros et organiser sa répercussion sur l'échelle des salaires. Augmenter le point d'indice Fonction Publique. Obtenir l'égalité salariale femme homme.

17. Maintien du paiement des cotisations sociales patronales.

18. Abroger les lois contre les droits des privés d'emploi.

19. Planifier le développement de tous les services publics et embaucher massivement du personnel dans les structures qui en ont immédiatement le besoin (hôpital, EHPAD).

Au-delà de grands discours, l'heure est aux actes !

En tant que citoyen-ne-s, nous avons toutes et tous le pouvoir de nous faire entendre pour prendre part



à ces décisions qui impacteront durablement nos vies et celles des générations futures.

Aujourd'hui, ensemble, défendons les mesures sociales, écologiques, féministes, qui s'imposent. Défendons ensemble des mesures urgentes et de long terme pour la justice sociale et climatique.

SIGNEZ LA PETITION EN CLIQUANT CI DESSOUS:

[https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour d'après](https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-d'après)